



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;
Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;
Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseïne, Thibault Wauthier, Sabrina Djerroud, Gladys Kazadi, *Echevins* ;
Michaël Vander Mynsbrugge, Agnès Vanden Bremt, Laure De Leener, Laila Bougmar, Geoffrey Van Hecke, Patrick Issenghe, Marc Hermans, Chantal Duboccage, Regine Heijvaert, Nathalie Mayor, Benjamin Vanhoeke, Alain Wauters, Clementina Ulmeanu, *Conseillers communaux* ;
Sandra Goegebeur, *Secrétaire communale f.f.*

Excusés

Vincent Riga, Maude Van Gyseghem, Vincent Lurquin, Fatiha Rezki, Abdallah Jouglaf, *Conseillers communaux.*

Séance du 29.06.23

#Objet : Projet de Cohésion sociale Hunderenveld - avenant à la convention-cadre 2021-2025 - approbation #

Séance publique

AFFAIRES DU CITOYEN

Affaires sociales - Santé - Participation

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la convention 2021-2025 relative au Projet de Cohésion Sociale Hunderenveld établie entre la SLRB, Comensia S.C.R.L., l'asbl Cohésion Sociale de Berchem-Sainte-Agathe et la commune de Berchem-Sainte-Agathe et approuvée par le Conseil communal du 28 janvier 2021;

Considérant que le Gouvernement régional bruxellois a accordé le 8 décembre 2022 un subside complémentaire de €1.823.005,00 à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) pour l'année budgétaire 2023 afin de couvrir les frais de fonctionnement des projets de cohésion sociale (PCS);

Considérant la possibilité d'octroi d'un subside complémentaire en 2023 à l'asbl Cohésion Sociale de Berchem-Sainte-Agathe comprenant également une indexation pour l'année 2023 destiné *en priorité "au renforcement des ressources humaines, au renforcement possible d'activités existantes, à la création de nouvelles activités, à l'achat de matériel ... dans le respect du type de dépenses prévus par la convention et le vadémécum, annexe 16* »;

Considérant que la condition d'octroi de ce subside complémentaire est " *l'intégration et l'identification de ce renforcement dans une annexe au plan d'action PCS 2023 qui devra être approuvée par la SLRB*";

Considérant le plan d'action et son annexe proposés par l'asbl Cohésion Sociale de Berchem-Sainte-Agathe et précisant le renforcement des ressources humaines et en corollaire les actions et achats de matériel possibles qui ont été approuvés par la SLRB en date du 20 mars 2023;

Considérant que l'octroi de ce subside complémentaire implique d'établir un avenant à la convention mentionnée ci-avant;

Considérant que 80% du subside complémentaire a été versé par la SLRB au projet de Cohésion sociale Hunderenveld à titre d'avance en janvier 2023;

Considérant que le subside complémentaire prévu dans cet avenant n'a aucun impact sur le subside octroyé par la commune;

ARRETE ce qui suit :

Article 1

L'avenant à la convention 2021-2025 relative au Projet de Cohésion Sociale Hunderenveld établie entre la SLRB, Comensia S.C.R.L., l'asbl Cohésion Sociale de Berchem-Sainte-Agathe et la commune de Berchem-Sainte-Agathe permettant à la SLRB d'octroyer un subside complémentaire à l'asbl Cohésion Sociale de Berchem-Sainte-Agathe en 2023 est approuvé comme suit :

"Avenant à la convention 2021-2025 – Projet de Cohésion Sociale en Région de Bruxelles-Capitale"

Entre d'une part :

La Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale dont le siège est établi rue Jourdan 45-55 à 1060 Bruxelles ; ici représentée par Madame Beatrijs COMER, Présidente, et par Monsieur Raphaël JEHOTTE, Vice-président, administrateur délégué, dénommée ci-après « la SLRB » ;

Et d'autre part :

*La Société Immobilière de Service Public « Comensia » dont le siège est établi à Rue de Koninck n° 40, Bte 24 à 1080 Bruxelles;
ici représentée par Madame Elisabeth Bastin, Vice-présidente et Monsieur Cédric Mahieu, Directeur général dénommée ci-après « la SISP »;*

Et

*L'Association Sans But Lucratif « Cohésion Sociale de Berchem-Sainte-Agathe » dont le siège est établi à l'Avenue du Roi Albert 33, 1082 Berchem-Sainte-Agathe ;
ici représentée par Monsieur Yonnec Polet, Président et Madame Mélanie Van Hoef, Trésorière dénommée ci-après « l'ASBL »;*

Et

*La Commune de Berchem-Sainte-Agathe dont la maison communale est établie à l'Avenue du Roi Albert 33, 1082 Berchem-Sainte-Agathe
ici représentée par Monsieur Christian Lamouline, Bourgmestre et Madame Sandra Goegebeur, Secrétaire communale ff dénommée ci-après « la Commune »;*

Il est convenu ce qui suit.

OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de compléter la convention susmentionnée:

- L'article 17 est complété par le texte suivant : « Dans le cadre du présent projet de cohésion sociale, suite au complément de subside 2023, comprenant une indexation de 5,3%, le subside « total 2023 » s'élève désormais à €142.140,00 pour l'année 2023. Le cosignataire s'engage à mettre en œuvre les mesures de renforcement énoncées en annexe de son plan d'action approuvé ».*
- L'article 18 § 1 est complété par le texte suivant : « 80 % du complément en vue du renforcement mentionné supra a été versé à titre d'avance début janvier 2023 ».*
- L'article 18 § 2 est complété par le texte suivant en surligné : « §2. 2^{ième} tranche du complément 2023*

La liquidation de 20% du montant total du complément dont question à l'article 17 sera libérée dans le courant du mois de novembre 2023 sur base :

- 1. de pièces justificatives des actions effectuées en 2023 admissibles et remises à la SLRB au plus tard le 31 octobre 2023.*
- 2. d'une déclaration de créance sur base du formulaire-type.*
- 3. Le rapport annuel intégrera les réalisations effectuées en vertu de l'annexe au plan d'action concernant le renforcement. "*

Le Conseil approuve le projet de délibération.
22 votants : 22 votes positifs.

3 annexes

Convention 21-25.pdf, Pcs Hunderenveld - Plan d'action 2023.docx, Raamovereenkomst 21-25.pdf

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale f.f.,
(s) Sandra Goegebeur

Le Président du Conseil,
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 01 juillet 2023

Par ordonnance :
La Secrétaire communale f.f.,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

Fabienne Demaury

Said Chibani